

T2

Rédaction d'un guide de bonnes pratiques du marais



OCLT : Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

ODD : Mettre en place une concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation

Informar les usagers et les propriétaires sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- amélioration globale de la qualité du milieu (diminution des atteintes à l'environnement) - respect du partage de l'espace et des usagers (diminution des conflits d'usage)
HIC visés	Tous
EIC visées	Tous
Territoires	Intégralité du site terrestre
Surface	14001ha
Actions liées	T1, Toutes les actions E, L, M, O

PLANIFICATION**Prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

On observe depuis quelques années un changement de gestion des marais, avec des propriétaires extérieurs au territoire et qui, pour la plupart, ne sont pas au fait des pratiques d'entretien et de gestion de leurs parcelles. La gestion effective se traduit donc généralement par une absence d'intervention, ce qui peut s'avérer préjudiciable en termes de qualité de l'eau et de diversité paysagère.

Par ailleurs, la réglementation française et européenne en matière de protection de la ressource en eau et de l'environnement évoluant régulièrement, il est difficile pour les acteurs locaux d'être au courant de toute la législation, et encore plus de l'interpréter correctement.

Cette action vise à rédiger un guide de bonnes pratiques afin d'accompagner les acteurs dans la réalisation de leurs projets mais aussi, et surtout, dans l'entretien et la gestion régulière de leurs parcelles de marais.

DESCRIPTION DE L'ACTION :**Modalités techniques de mise en œuvre**Rédaction d'un guide de bonnes pratiques du marais

Ce guide est à destination des usagers (professionnels et particuliers) des marais. Il ne s'agit pas de présenter en détail la réglementation propre à une activité (de nombreux guides existant déjà sur la plupart des activités professionnelles de production) mais plutôt de présenter dans les grandes lignes les relations et interactions entre la zone humide, les activités en place et la société. Ce guide permettra un partage des connaissances et définira des recommandations valables pour tous.

Des groupes de travail pourront être mis en place afin de contribuer à la rédaction de ce document.

La vocation de ce guide est bien d'accompagner les acteurs, que ce soit pour une découverte du territoire ou la réalisation d'un projet. Le guide ne présentera donc que des éléments synthétiques I et II et des études de cas ou des exemples concrets dans la partie III.

La réglementation évoluant vite, il sera nécessaire de mettre en place une veille juridique. Celle-ci pourra être effectuée par une ou plusieurs personne(s) « ressource ». Le guide de bonnes pratiques présentera donc les points principaux de la législation tandis que l'actualité juridique complémentaire sera diffusée via une lettre électronique à l'ensemble des structures. Cette lettre sera disponible sur un site Internet dont l'adresse sera communiquée dans le guide.

Mise en place d'une veille scientifique

Le retour d'expériences, locales et nationales, permettra d'adapter au fur et à mesure les préconisations de gestion.

Guide de bonnes pratiques - proposition de plan

PARTIE I : ACTIVITES, USAGES & PATRIMOINE EN MARAIS

CHAPITRE 1 : GESTION HYDRAULIQUE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

- 1.1 - GESTION DES MARAIS EN EAU SALEE
- 1.2 - GESTION DES MARAIS EN EAU DOUCE
- 1.3 - AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES
- 1.4 - LUTTE CONTRE LES ESPECES ENVAHISSANTES
- 1.5. - DEMOUSTICATION

CHAPITRE 2 : ACTIVITES AGRICOLES

- 2.1 –DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES ET EVOLUTION
- 2.2 – PRATIQUES AGRICOLES
- 2.3 – MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES
- 2.4 – CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DU SOL

CHAPITRE 3 : ACTIVITES AQUACOLES

- 3.1 –TYPES DE PRODUCTIONS : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES ET EVOLUTION
 - 3.1.1 - Ostréiculture
 - 3.1.2 - Pénéiculture
 - 3.1.3 - Vénériculture
 - 3.1.4 – Saliculture
 - 3.1.5 - Culture de salicorne
 - 3.1.6 - Marais à poissons
 - 3.1.7 – Pêche à pied professionnelle
- 3.2 – CONTRATS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX CONCHYLICOLES
- 3.3 – CLASSEMENT SANITAIRE DES ZONES OSTREICOLES ET CONSEQUENCES
- 3.4 – DEMARCHE QUALITE « MARENNES OLERON »
- 3.5 – CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DU SOL

CHAPITRE 4 : LES ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS

- 4.1 - ACTIVITES NAUTIQUES
- 4.2 - ACTIVITE DE BAINNADE
- 4.3 - SPORTS MOTORISES
 - 4.3.1 - Quad et motos cross
 - 4.3.2 – ULM et paramoteur
- 4.4 - ACTIVITES DE PECHE DE LOISIRS
 - 4.4.1 – Pêche maritime de loisir
 - 4.4.2 – Pêche au carrelet
 - 4.4.3 – Pêche fluviale de loisir
- 4.5 - ACTIVITES CYNEGETIQUES
 - 4.5.1 – Approche générale des différentes pratiques de chasse
 - 4.5.2 – Chasse à la tonne

CHAPITRE 5 : LE PATRIMOINE NATUREL

- 5.1 -LES HABITATS
- 5.2 - LA FLORE
- 5.3 - LA FAUNE
 - 5.3.1 – Les oiseaux
 - 5.3.2 – Mammifères, amphibiens, reptiles & poissons
 - 5.3.3 – Insectes & mollusques

PARTIE II : ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

CHAPITRE 1 : OUTILS DE PROTECTION

- 1.1 - PARC NATUREL MARIN
- 1.2 - RESERVES NATURELLES NATIONALE ET REGIONALE
- 1.3 - SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

- 1.4 - NATURA 2000
- 1.5. - ACQUISITIONS FONCIERES

CHAPITRE 2 : REGLEMENTATION

- 2.1 - LOI SUR L'EAU (PLANIFICATION DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU)
- 2.2 - LOI LITTORAL
- 2.3 - CODE DE L'URBANISME (PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE)
- 2.4. – CODE DE L'ENVIRONNEMENT (REGLEMENTATION LIEE AUX STATUTS DE PROTECTION)

RQ : réglementation générale ; renvoi à des sites sources pour la veille juridique

CHAPITRE 3 : CHARTES & CAHIERS DES CHARGES TECHNIQUES

RQ : synthèse des documents existants sur l'ensemble des thématiques

PARTIE III : PARTICIPER A LA PRESERVATION DES MARAIS

CHAPITRE 1 : RESPECTER ET FAVORISER LA BIODIVERSITE

- 1.1 - LUTTER CONTRE LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT (REMBLAIS, DECHARGES)
- 1.2 - ENTRETENIR LE RESEAU HYDRAULIQUE (QUI CONTACTER; RESPECTER LES ESPECES LOCALES)
- 1.3. - RESTAURER OU CONSTRUIRE SA MAISON (ACCUEILLIR DES ESPECES PARTICULIERES)
- 1.4 - ADHERER A LA CHARTE NATURA 2000

CHAPITRE 2 : RESPECTER LA REGLEMENTATION

- Arbres de décision pour les différents travaux réglementés en zones humides + cas particulier en site Natura 2000

- Organigramme services de l'Etat

Contact Point relais CCBM

CHAPITRE 3 : RESPECTER ET SOUTENIR LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

- 3.1 - RESPECTER LA QUALITE ET LA QUANTITE D'EAU
- 3.2 - DECOUVRIR LES LABELS LOCAUX ET LES CIRCUITS COURTS
- 3.3 - PRATIQUER SON SPORT DE LOISIRS DE MANIERE RESPECTUEUSE

Mise en place d'une veille scientifique

Le retour d'expériences, locales et nationales, permettra d'adapter au fur et à mesure les préconisations de gestion.

Conditions particulières d'exécution

L'ordonnance n°2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement est parue le 12 janvier 2012 au Journal officiel. Elle vise à harmoniser et simplifier les procédures de contrôle et de sanctions dans le domaine de l'environnement. Elle crée aussi un corps d'inspecteurs de l'environnement. Son entrée en vigueur n'est toutefois prévue qu'au 1^{er} juillet 2013. Il convient donc de prendre en compte les éléments de cette ordonnance et de faire paraître les éléments réglementaires du guide après le 1^{er} juillet 2013.

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Tous

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

Structure animatrice, comité de pilotage, groupes de travail, services de l'Etat, structures professionnelles, structures de loisirs, associations de protection de l'environnement, organismes scientifiques, syndicats de propriétaires

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Budget prévisionnel :

Animation

- rédaction du guide : 20j la 1^e année – 10000€ puis 3j/an pour actualiser – 1500€
- veille scientifique : 3j/an – 1500€

Réalisation d'un guide sous forme de classeur permettant de consulter les fiches par thématiques et de les actualiser facilement : estimation : 100€/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 22 500 €.

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de jours passés pour la diffusion du guide
- Nombre de jours passés pour l'actualisation du guide
- Nombre de jours passés pour la veille scientifique

Indicateurs de performance :

- Evolution du nombre d'atteintes à l'environnement
- Evolution du nombre de conflits entre usagers
- Evolution de la sensibilité et de la connaissance des acteurs sur le respect du patrimoine naturel et des usages